

Ordonnance

Des Generaux des Monnoyes

Aux Gardes et M.^{rs} de la Monnoye

Qui ordonne La p^{ri}e du marc
d'or fin.

du 6.^e a^ug^ust 1547.

SCA VOIR vous faisons que le Roy
a ordonné en son grand Conseil que l'on donne
de viue pour chacun marc d'or fin Soixante
Sols tournois, et nous mandons que tantost
ces lettres veues, vous mandes les Changeurs,
et Marchands, et leurs dit^s qu'ils auront
pour chacun marc d'or fin qu'ils porteront
à la Monnoye depuis que vous leur au^{re}
fait scauoir Soixante cinq liures
tournois, et Soites nouveaux papiers
deliurancez, et nouvelles boites en la

manière recoutumée, et nous mandes par
ce message combien vous auez en soète d'or,
et d'argent, et quelle garnison de tout l'état
de la Monnoye en la manière que autre
fois l'aueu doi en tel cas, ou semblable,
Ceci le sixième jour d'auil l'an mille
trois cent quarante sept. /.